

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DD2020_116B

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	72
Votants	75
Pouvoirs	3

Date de convocation du Conseil communautaire du
Grand Périgueux le 13 novembre 2020

LE 19 novembre 2020, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni
en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

**ACTIONS CŒUR DE VILLE : SUBVENTION AUX PROJETS COMMERCIAUX ET ARTISANAUX - VILLE DE
PÉRIGUEUX**

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. LEGAY, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. MALLET, Mme TOULAT, M. PERPEROT, Mme TOURNIER, Mme DUPEYRAT, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYAS, M. PIERRE NADAL, M. FARGE, Mme ESCLAFFER, M. GUILLEMOT, Mme SARLANDE, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme COURAULT, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, Mme FRANCESINI, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, Mme LANDON, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, Mme REYS, M. VADILLO

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. MOTTIER, M. REYNET, M. MOTARD, M. VIROL, M. SERRE, M. BELLOTEAU, M. ROLLAND, M. MARC

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADIS
M. FOUCHIER donne pouvoir à M. LEGAY
Mme LUMELLO donne pouvoir à M. SUDREAU

ACTIONS CŒUR DE VILLE : SUBVENTION AUX PROJETS COMMERCIAUX ET ARTISANAUX - VILLE DE PÉRIGUEUX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que depuis le 1er janvier 2017, l'intérêt communautaire de la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux comprend une politique locale du commerce, dans le cadre de la politique de développement économique, en accompagnement des initiatives publiques ou privées.

Qu'il a été notamment indiqué que le Grand Périgueux pourra mettre en place ou contribuer aux actions collectives de soutien au commerce et à l'artisanat.

Que la Ville de Périgueux et la Communauté d'agglomération Le Grand Périgueux, dans le cadre du Programme «Action Cœur de Ville», auquel elles ont candidaté en commun, souhaitent poursuivre l'action du dispositif FISAC auprès des commerçants et artisans du cœur de l'agglomération. Pour cela, la ville de Périgueux a répondu à l'appel à projet concernant un nouveau dispositif d'aide aux commerçants lancé par l'État fin 2018 et approuvé début 2020.

Que durant cette période transitoire les deux parties désireuses de poursuivre cette politique d'aide en direction des artisans et commerçants de proximité ont souhaité mettre en place un dispositif transitoire d'aide sur la période 2019/2020 dont les dernières attributions font l'objet du présent rapport.

L'objectif de cette opération est :

- 1/ d'encourager les commerçants et les artisans de Périgueux à réaliser des travaux de modernisation et de mise aux normes en leur accordant des aides financières,
- 2/ mais aussi de favoriser les créations commerciales par une aide initiale aux premiers loyers afin de permettre aux créateurs de tester leur activité dans les meilleures conditions.

Que la Commune de Périgueux et le Grand Périgueux se sont engagées financièrement dans cette opération pour un montant total de 200 000 € d'aides directes et 20 000 € pour les prestations de bilan-conseil pour chaque porteur de projet.

Que lors du cinquième Comité de Pilotage du 8 octobre 2020, 4 dossiers ont été présentés :

- * 2 dossiers de demandes d'aide aux travaux
- * 2 dossiers de demande d'aide à l'installation

1- Librairie Les Ruelles 7 place de l'ancien Hôtel de Ville PERIGUEUX

Présentation de l'entreprise : Librairie installée depuis 2014.

Projet d'investissement : Il s'agit de l'achat de matériel informatique et d'un logiciel spécifique. La propriétaire a prévu de développer un site internet par la suite.

A/ Montant des investissements subventionnables : 6 189 €

Subvention aide aux travaux : 1 857 €

B /Aide au bilan conseil : 600 €

MONTANT TOTAL DE L'AIDE :

2 457 €

2- WIKI BURGER 11 avenue Daumesnil PERIGUEUX

Présentation de l'entreprise : Restauration rapide de produits fait emballages recyclables à consommer sur place, à emporter ou à se faire livrer.

Ouvert tous les jours. Le chiffre d'affaires augmente tous les ans de façon considérable. Il emploie 4 personnes et souhaite racheter les murs de son commerce.

Projet d'investissement : Les investissements concernent des travaux d'électricité, le réaménagement de la cuisine et le changement de la porte.

A/ Montant des investissements subventionnables : 39 243 € HT

Subvention aide aux travaux : 11 773 €

B/ Aide au bilan conseil : 600 €

MONTANT TOTAL DE L'AIDE :

12 373 €

3- BOUCHERIE CHARCUTERIE BLANCHARD 71 boulevard Stalingrad PERIGUEUX

Présentation de l'entreprise : Reprise de la boucherie charcuterie de Monsieur LARIVIERE boulevard Stalingrad par son ancien apprenti Monsieur Michel BLANCHARD en janvier dernier.

Aide initiale aux premiers loyers car entreprise reprise depuis moins d'1 an :

Montant annuel des loyers : 4920 €

Subvention aide à l'installation : 984 €

MONTANT TOTAL DE L'AIDE :

984 €

4- MA FORME A MOI 19 rue Antoine Gadaud PERIGUEUX

Présentation de l'entreprise : Création d'une entreprise de coaching individuel. L'ouverture a eu lieu en septembre 2020.

Aide initiale aux premiers loyers car entreprise créée depuis moins d'1 an :

Montant annuel des loyers : 14 400 €

Subvention aide à l'installation : 2 880 €

MONTANT TOTAL DE L'AIDE :

2 880 €

5 - TONIC FORME :

Une mauvaise prise en compte du bail commercial lors du Comité de pilotage du mois de novembre 2019 fait apparaître une erreur sur le montant de l'aide à l'installation qui s'élève à 2400 € au lieu de 960 €. La différence, 1 440 €, est donc modifiée à l'occasion de ce comité de pilotage.

A l'issue de ce 5ème Comité de Pilotage l'enveloppe restante est de 375,76 €.

Il est important de rappeler que :

* La ville de Périgueux participe à hauteur de 50 % de l'enveloppe oct

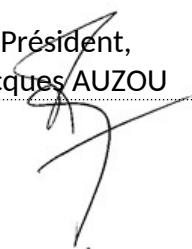
* les subventions sont versées sur factures acquittées,

* Le montant de la subvention accordée peut être proratisé à la baisse si le montant des factures de travaux est inférieur au devis présenté pour le calcul de la subvention.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de verser une subvention à l'entreprise Les Ruelles d'un montant de 2 457 € dont 600 € d'aide au Bilan Conseil.
- Décide de verser une subvention à l'entreprise Wikiburger d'un montant de 12 373 € dont 600 € d'aide au Bilan Conseil.
- Décide de verser une subvention à l'entreprise Boucherie Blanchard d'un montant de 984 € .
- Décide de verser une subvention à l'entreprise Ma forme à Moi d'un montant de 2 880 €
- Décide de verser une subvention complémentaire à Tonic forme d'un montant de 1 440 € suite à une erreur d'analyse du bail commercial.
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents liés au versement de ces subventions.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 03/12/2020	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 03/12/2020	Périgueux, le 03/12/2020
	 Le Président, Jacques AUZOU